

Un pirate informatique réclame une rançon pour ne pas dévoiler la prochaine saison de la série Orange Is the New Black



Un pirate informatique réclame une rançon pour ne pas dévoiler la prochaine saison de la série Orange Is the New Black

Un pirate informatique affirme s'être procuré illégalement la prochaine saison de la série de Netflix Orange Is the New Black. Il réclame à la plateforme le paiement d'une rançon pour ne pas dévoiler le contenu des nouveaux épisodes de la fiction à succès.

L'auteur du chantage, qui se fait appeler The Dark Overlord, aurait déjà mis en ligne plusieurs épisodes sur un service de partage de fichiers illégal. The Associated Press n'a pas été en mesure de confirmer l'authenticité des fichiers en question. On ne connaît pas non plus le montant réclamé.

Les nouveaux épisodes de la cinquième saison de la série qui se déroule dans une prison pour femmes doivent être diffusés sur Netflix le 9 juin. La bande-annonce a été dévoilée le 8 février dernier.

Un éventuel piratage de l'une des séries à l'origine de la popularité de Netflix pourrait avoir des conséquences sur le nombre d'abonnés de la plateforme. La valeur financière de l'entreprise pourrait alors se trouver en danger...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *Un pirate informatique réclame une rançon à Netflix | ICI.Radio-Canada.ca*